



Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



INFORMATIONS GÉNÉRALES

LOCATION D'INSTRUMENTS

Afin de promouvoir et faciliter le développement de la pratique instrumentale, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon met à la disposition de ses usagers un parc instrumental à la location.

Instruments proposés

- *Bois* : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- *Cuivres* : cor, trompette, trombone, tuba
- *Cordes* : violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare
- *Autres* : accordéon, xylophone

Afin d'être adaptés à la morphologie des enfants, certains instruments sont disponibles en plusieurs tailles. Pour les cordes : quart, demi, trois-quart, entier... Pour d'autres instruments : modèles appelés « petites mains »... L'enseignant vous indiquera quelle est la taille d'instrument la plus appropriée à l'élève.

Révision de l'instrument

Lors de la remise de l'instrument, le contrat de location détaille l'état de l'instrument.

À la fin de la location, le retour de l'instrument doit être accompagné d'un certificat attestant d'une révision auprès d'un professionnel.

Les interventions relevant de l'entretien courant de l'instrument sont à la charge du locataire.

Les interventions importantes dues à l'ancienneté de l'instrument sont à la charge du conservatoire qui veille à fournir un instrument en bon état.

Si une réparation s'avère due à une négligence du locataire (ex : instrument tombé...), elle est à la charge du locataire.



MODALITÉS DE LOCATION

Vos démarches sont à effectuer auprès de Christophe Mercier (réfèrent du parc instrumental).

Bien que tous les instruments ne soient pas disponibles en nombre identique, nous essayons de satisfaire le maximum de demandes.

Assurance

De nombreuses assurances « responsabilité civile » couvrent les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument. Toutefois, il convient de s'assurer que sont effectivement pris en compte, hors du domicile : le risque de bris, les dommages, la perte, le vol.

Un instrument ne peut être emporté que si un certificat d'assurance a été fourni.

Tarif de la location

En 2023-2024, le montant annuel de location est calculé en fonction de la domiciliation et du quotient familial de chaque famille :

- dijonnais : de 50 à 75 €
- non-dijonnais : 110 à 150 €

Calendrier

Demande de location

Le volet bleu (à découper) est à déposer ou à adresser au CRR le plus tôt possible, avant la mi-septembre.

Si un instrument vous est attribué, vous êtes prévenu par mail (ou téléphone), 2^e quinzaine de septembre.

Retrait de l'instrument

Le retrait s'effectue à partir de la 3^e semaine de septembre aux horaires d'ouverture, sur rendez-vous, sur présentation des documents demandés.

+ D'INFOS

Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
autres sites : 15, rue de Colmar / 8, rue Monastir

Courriel scolarite-crr@ville-dijon.fr
Téléphone 03 80 48 83 68 (service scolarité)
Site internet dijon.fr/conservatoire

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*

C. Dacharry, *directeur-adjoint*
en charge des enseignements

N. Brideron, *responsable de la scolarité*

DEMANDE DE LOCATION D'UN INSTRUMENT

À découper et à remettre au référent
du parc instrumental (service logistique)

Élève

Nom

Prénom

Instrument

Professeur

Responsable légal

Nom et prénom

Téléphone

Mail

Signature



partie réservée au conservatoire

Instrument attribué

.....

Remarques

.....

.....

DEMANDE DE LOCATION D'UN INSTRUMENT (SUITE)

À compléter

Instrument demandé

Taille de l'instrument (si connue)

Élève

Âge ans Taille 1m.....

Élève débutant ? oui non

L'élève a déjà bénéficié de la location
d'un instrument ? oui non

Famille

Plusieurs enfants de la même famille
pratiquent un instrument au conservatoire
pour l'année à venir oui non

Si oui, combien ?

partie réservée au conservatoire

Instrument rendu en retard ? oui non

Demande réceptionnée le/...../ 202

Numéro d'enregistrement

Instrument attribué